

N°D-2025-001



**DECISION DU MAIRE**  
**ADHESION AUX ASSOCIATIONS / renouvellement Ville et Métiers d'Art - année 2025**

**Le Maire de CHATILLON-SUR-CHALARONNE,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 26 mai 2020, autorisant le Maire, au nom de la Commune, à renouveler l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant les actions d'expertise et d'accompagnement menées par cet organisme dans les domaines de l'artisanat et du patrimoine ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

L'adhésion de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne au réseau Ville et Métiers d'Art (75017 PARIS) est renouvelée au titre de l'année 2025.

Le montant total de la cotisation annuelle s'élève à 1 000,00 €.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat.

Fait à Châtillon-sur-Chalaronne  
Le 14 janvier 2025

Le Maire,

Patrick MATHIAS



Transmis en Préfecture le :  
**15 JAN. 2025**